Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

ETABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton et l'EVAM tirent un premier bilan de l'accueil des réfugiés ukrainiens

La délégation du Conseil d'Etat traitant de l'accueil des réfugiés ukrainiens dans le canton, composée de Philippe Leuba, président, chef du DEIS et des conseillères d'Etat Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS et Béatrice Métraux, cheffe du DES, a tiré ce jour un premier bilan des actions accomplies. La conseillère d'Etat Cesla Amarelle a apporté quant à elle les informations sur l'école et la scolarisation des enfants réfugiés.

Les opérations militaires russes en Ukraine ont débuté le 24 février dernier. Dès le 4 mars, une délégation du Conseil d'Etat a été désignée pour gérer — avec les entités et services concernés — l'afflux des réfugiés dans le canton. Au 1er mai, ce sont ainsi 3505 réfugiés qui se sont annoncés auprès de l'EVAM. Cet afflux — dont tout porte à croire qu'il va continuer — a posé et pose des défis organisationnels majeurs.

L'EVAM est en première ligne dans les opérations d'accueil. Mais en réalité ce sont également de très nombreux services de l'Etat essentiellement répartis sur quatre départements qui se mobilisent et adaptent pratiquement jour après jour leurs dispositifs. Les particuliers, les bénévoles, les clubs, les associations ne sont pas en reste, notamment au travers de l'accueil chez les privés. L'Etat salue cet élan de générosité.

De manière concrète, l'Etat a voulu rapidement permettre de concentrer les informations pratiques nécessaires à la fois aux Ukrainiens et à la population vaudoise, aux communes, aux partenaires. Aujourd'hui, les renseignements utiles sont actualisés en continu sur la page www.vd.ch/ukraine. Une hotline (058 715 11 07, LU-VE de 8h à 17h) est en appui depuis le 28 mars et une plateforme ouverte par la Croix-Rouge depuis le 28 avril permet de gérer toutes les offres liées au bénévolat.

Philippe Leuba, chef du DEIS a rappelé l'importance du permis S accordé par la Confédération aux réfugiés ukrainiens. Le permis S permet de séjourner en Suisse et n'est pas une demande d'asile. Il procure des droits, comme l'accès aux assurances, au marché du travail ou à l'école.

Béatrice Metraux, cheffe du DES, a rappelé que l'EMCC appuie la direction de l'EVAM,

gère le renseignement, participe aux séances de la délégation du Conseil d'Etat et se tient prêt à agir en cas de dégradation significative de la situation. La Protection civile vaudoise (PCi-VD) quant à elle a d'ores et déjà mobilisé 137 personnes sur les sites de Beaulieu et de Gland. Quelque 446 lits ont été mis à disposition rapidement. La PCi-VD appuie l'EVAM en continu. Ses capacités de montée en puissance sont planifiées.

Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS, a ajouté que le permis S donnait également accès au système de santé. L'annonce auprès de l'EVAM est nécessaire pour une bonne prise en charge médicale. Les diverses faîtières et groupements (SVM — Société vaudoise de médecine, GPV — Groupement des pédiatres vaudois, RESAMI, notamment) sont mobilisés. Les réfugiés souffrent en priorité de stress aigu ou post-traumatique ainsi que de troubles psychologiques. Dans les prochaines semaines, une centrale d'appels sera mise en fonction, avec traduction français-ukrainien-anglais. Les vaccins nécessaires sont également planifiés. Près de la moitié des réfugiés hébergés en logement collectif par l'EVAM ont consulté un médecin.

De son côté, Cesla Amarelle a précisé que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) se charge de l'accueil des réfugiés dans les lieux de formation. Ce travail entamé en février se poursuit grâce à un dispositif qui a permis à ce jour d'orienter 723 élèves dans 425 classes de 85 établissements de l'école obligatoire. Au postobligatoire 42 élèves ont rejoint l'Ecole de l'accueil et trois ont été intégrés dans des classes gymnasiales (chiffres mis à jour chaque mercredi sur www.vd.ch/ukraine, rubrique « Ecoles et lieux de formation »). Ce protocole d'accueil mis en place pour accueillir les élèves allophones et migrants s'est développé et renforcé dans notre canton depuis 2019 avec la création de l'Unité migration accueil pour les élèves les plus jeunes et avec le Portail migration et l'École de l'accueil pour les élèves du postobligatoire. L'accueil des élèves et de leur famille, l'accompagnement pédagogique et l'attention portée au vivre ensemble sont au cœur de ce dispositif.

Enfin, Erich Dürst, directeur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), a souligné que les bénéficiaires de l'EVAM avaient augmenté de 60% en deux mois. Cela implique un doublement des effectifs en structures d'hébergement collectif. Neuf nouvelles ont été ouvertes. Désormais, la construction de structures provisoires est envisagée. Ces éléments impliquent des défis logistiques importants. Dans les mois à venir, la collaboration entre l'EVAM et les ORP sera également renforcée pour permettre l'insertion dans le marché du travail des Ukrainiens qui souhaitent ou peuvent travailler.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 mai 2022

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat
DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat
Erich Dürst, directeur, Etablissement vaudois d’accueil des migrants (EVAM)
DJES, Denis Froidevaux, chef de l’Etat-major cantonal de conduite
DJES, Louis-Henri Delarageaz, chef du Service de la sécurité civile et militaire